

# Trousse de gestion des symptômes (TGS)

Chaque année  
**5,000**  
TGS sont commandées  
dans les régions du  
Centre-Est, du Sud-Est et  
de Champlain

L'utilisation des TGS  
devrait être considérée  
pour les personnes ayant  
un score **de 40 à 60 %** à  
l'échelle de performance  
pour les patients en  
soins palliatifs

Les TGS sont préparées  
**à l'avance**  
en fonction des  
symptômes attendus

Les TGS sont offertes  
aux patients  
**GRATUITEMENT**

## Quand faut-il commander une TGS?

### Il faut considérer l'utilisation d'une TGS dans les cas suivants :

1. Le patient peut bénéficier d'une approche axée sur les soins palliatifs.
2. Le pronostic de survie est de moins de six mois et une détérioration rapide de la santé du patient est attendue.
3. Le but consiste à éviter les visites aux services des urgences et les admissions à l'hôpital.
4. L'évolution de la maladie est connue et les symptômes sont prévisibles.
5. Le patient et la famille savent et conviennent que la TGS doit être conservée dans le domicile et qu'ils ne peuvent l'ouvrir que sur indication du fournisseur de soins de santé.
6. Les médicaments dans une TGS existante sont périmés ou il faut de nouveaux médicaments, car de nouveaux symptômes sont attendus.

Pour de plus amples renseignements sur le processus d'utilisation de la TGS, veuillez communiquer avec Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de votre localité au 310-2222 (*indicatif régional non requis*) ou aux numéros suivants :

#### Centre-Est :

Téléphone : 1 800 263-3877 | Télécopieur : 1 855 352-2555

#### Champlain :

Téléphone : 1 800 538-0520 | Télécopieur : 1 800 373-4945

#### Sud-Est :

Téléphone : 1 800 869-8828 | Télécopieur : 1 866 839-7299

## Processus

- La personne qui prescrit les médicaments remplit le formulaire de prescription/ commande de la TGS, puis l'envoie par télécopieur à Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de la localité.
- La pharmacie livrera la TGS avant 21 h le prochain jour ouvrable.
- Les infirmières au domicile détermineront si les symptômes attendus se sont manifestés et communiqueront avec la personne ayant prescrit les médicaments, s'il y a lieu.
- Les infirmières au domicile administreront les médicaments de la façon indiquée et feront un suivi auprès de la personne ayant prescrit les médicaments pour discuter de la gestion des symptômes.
- Il revient à chaque membre de l'équipe de soins du patient d'examiner les buts en matière de soins et d'en discuter ainsi que de contribuer à la planification nécessaire dans le cas d'un décès attendu.

## À noter

Si le patient présente des symptômes ou s'il a obtenu un score de 20 % à l'échelle PPS, une TGS n'est PAS indiquée. Veuillez commander les médicaments directement auprès de la pharmacie locale du patient ou de la pharmacie de son choix.